

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (pouvoir de M. Gilles CURTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI, (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel SAPORTA, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 juin 2011

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

2011.06.01 : Avis de Versailles Grand Parc sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines.

M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

La loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 prescrit la couverture intégrale du territoire départemental par des intercommunalités à fiscalité propre au plus tard le 1^{er} juin 2013. Pour atteindre cet objectif le préfet des Yvelines a élaboré un projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Celui-ci, comme le prévoit l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010, a été présenté le 28 avril 2011 devant la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

L'assemblée délibérante de Versailles Grand Parc doit adresser un avis dans un délai de trois mois à compter de la notification soit le 17 mai 2011. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le projet de schéma, accompagné des avis, sera ensuite transmis à la CDCI qui se prononcera à son tour sur le projet dans un délai maximum de quatre mois. Elle aura, si elle le souhaite, la possibilité de proposer des alternatives susceptibles d'être retenues par un vote à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'assemblée délibérante de Versailles Grand Parc doit donner son avis sur les propositions suivantes :

- 1) avis sur le rattachement des villes du Chesnay, de Vélizy-Villacoublay, et de Châteaufort ;
- 2) avis sur le rattachement de Bougival et de la Celle Saint Cloud ;
- 3) avis sur la dissolution envisagée du SMBDRV (syndicat mixte du bassin de déplacements de la région de Versailles) et du SMERGC (Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture) ;
- 4) avis sur la fusion du SMAROV (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles) et du SIARG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally) ;
- 5) avis sur la substitution de Versailles Grand Parc au SIVU d'aménagement de Jouy-en-Josas et Vélizy-Villacoublay.

Créée en 2002, devenue en 2010 communauté d'agglomération, Versailles Grand Parc compte aujourd'hui 192 122 habitants répartis sur 14 communes. Dans le schéma proposé par le préfet des Yvelines, Versailles Grand Parc compterait alors 19 communes réunissant 268 525 habitants.

La communauté d'agglomération tire son nom du « Grand Parc », jadis vaste étendue de chasse des rois Louis XIII à Louis XVI, allant de Marly à la vallée de la Bièvre. La communauté est fondée sur un projet partagé et trois grandes valeurs:

- une histoire, le Grand Parc qui se traduit par un patrimoine et un paysage exceptionnel (le Château, ainsi que des établissements culturels d'excellence tels les musées, conservatoires, monuments, des sites de la plaine de Versailles, de la Vallée de la Bièvre et du Plateau de Saclay);
- mais également une nouvelle modernité résolument tournée vers un certain art de vivre basé sur la qualité du cadre de vie et le développement durable ;
- enfin, une identité forte qui positionne l'intercommunalité au cœur de dispositifs à rayonnement mondial : pôles technologiques majeurs et d'enseignement et de recherche de très haut niveau (INRA, HEC, ENSP, ENSAV...).

Considérant que ce patrimoine, cette identité, cette nouvelle modernité font l'unité de ce territoire,

Considérant que Versailles Grand Parc tire sa richesse de cette diversité, qui s'exprime à travers les trois grands pôles constitués autour de sa ville centre, Versailles : au nord-ouest, par la Plaine de Versailles, au centre, par les villes de Rocquencourt, Versailles et de Viroflay, au sud-est, par la vallée de la Bièvre.

Considérant que l'agglomération de Versailles Grand Parc s'attache à développer la cohérence et la complémentarité de ces territoires en veillant à la préservation de leurs atouts particuliers, avec trois priorités : les transports, le développement économique et l'environnement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *émet un avis favorable à la proposition de rattachement à Versailles Grand Parc des communes de Vélizy-Villacoublay, du Chesnay, de Châteaufort, au regard de l'appartenance du périmètre à l'aire urbaine et au bassin de vie de l'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *demande la fusion de Versailles Grand Parc et de la communauté de communes des Coteaux de Seine dans son intégralité, à savoir les villes de Bougival, Louveciennes et La Celle Saint Cloud, pour les mêmes raisons ;*
- 3) *émet un avis favorable à la dissolution du SMBDRV et du SMERGC, l'ensemble de leurs compétences pouvant être reprises par Versailles Grand Parc ;*
- 4) *émet un avis favorable à la fusion du SMAROV (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles) et du SIARG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally) ;*
- 5) *émet un avis défavorable sur la substitution de Versailles Grand Parc au SIVU d'aménagement de Jouy-en-Josas et Vélizy-Villacoublay en raison de l'intérêt local d'un tel équipement ;*
- 6) *demande au préfet d'examiner la situation du SYB (Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre pour la gestion et la restauration des étangs et rigoles du Plateau de Saclay) tant au regard du périmètre que du recouvrement des compétences.*

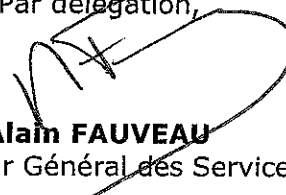
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

VERSAILLES

01 39 53 96 14